

**APPROBATION.**

*NOUS* approuvons la présente édition de **CANTIQUES** sur divers sujets de piété, et nous en recommandons l'usage aux fidèles de notre Diocèse.

† JOS. ARCHEV. DE QUEBEC.

Québec, 3 Avril, 1847.

---

ENREGISTRE conformément à l'Acte de la Législature Provinciale, dans l'année mil-huit-cent-quarante sept, par M. C. MARQUIS, dans le Bureau du Greffier de la Cour du Banc de la Reine du District des Trois-Rivières.

---

**PEND**

**JE** me  
devant v  
divin sac  
plier te  
retire ; et  
tions qui

Jugez-n  
ricorde ;  
afin qu'éc  
votre am  
de vos au

O mon  
moi, détou  
serviteur ;  
Agneau sa  
péchés du  
bliez mes  
déteste de